

Dans ce numéro...

Programme fédéral Jeunesse et Sport : de la qualité et de l'argent pour votre club	2
J+S Kids, à quand les cours vaudois ?	2
Louez le bus du SEPS !	2
Demandez notre dépliant sur l'alimentation sportive	2
Subsides du Fonds du sport : aussi pour votre club ?	3
Lutte contre le dopage : attention à vos subsides !	3
Le SEPS - Un service à votre service	4
Programme cantonal « Ça marche ! »	4
Le sport scolaire facultatif (SSF) : un bon moyen de recruter des membres !	4

A tous les présidents de clubs sportifs vaudois Intéressez-vous aux projets de lois sur le sport !



Et voilà la deuxième édition du VD-Sports info. Cette publication annuelle du Service vaudois de l'éducation physique et du sport (SEPS) est destinée prioritairement aux clubs, mais aussi aux associations cantonales et à toute personne active dans la gestion du sport. Le but reste le même : transmettre directement aux quelque 1400 clubs sportifs vaudois des informations utiles concernant les politiques publiques (prioritairement vaudoise) du sport, les possibilités de subvention (le Fonds du sport par exemple, en page 3), de soutiens financiers (la Fondation d'aide aux sportifs vaudois, ci-dessous), de facilités diverses (à l'exemple du bus sportif loué à des conditions préférentielles, voir page 2) ou toute autre information qui peut, d'une manière ou d'une autre, faciliter votre travail. Evidemment, sur le terrain, vous êtes confrontés à des problèmes de ges-

tion (humaine, technique, financière, stratégique) permanents; et c'est à résoudre ces défis que doit aller votre priorité. Il n'en reste pas moins que l'avenir du sport suisse et vaudois se joue aussi dans la manière dont les collectivités publiques entendent le soutenir. Il s'avère que les deux textes fondateurs de la politique du sport dans notre canton sont en voie de révision. La nouvelle loi fédérale sur le sport devrait être présentée par le Conseil fédéral dans le courant de l'automne, alors que la loi vaudoise sur l'éducation physique et le sport vient de rentrer de consultation. Quelle place pour le sport à l'école ? Quel rôle pour l'état dans le soutien au sport populaire ? au sport associatif ? au sport d'élite ? à la construction d'infrastructures sportives ? Nous vous invitons à vous intéresser à ce projet (www.vd.ch/seps) et à faire part de vos remarques aux députés de votre district en temps utile, c'est-à-dire dans le courant de l'automne 2009. Il en va aussi de l'avenir de votre club, de votre sport.

Le chef du service EPS
Nicolas Imhof
nicolas.imhof@vd.ch

La Fondation d'aide aux jeunes sportifs vaudois

Une aide financière pour vos champions

Aucune base légale ne permettant au Canton de Vaud de verser des aides financières à ses sportifs d'élite, une fondation s'en charge. Créée dans les années '80, la Fondation d'aide aux sportifs vaudois (FASV) récolte des fonds qu'elle redistribue entièrement aux jeunes talents sportifs. Pour chaque franc récolté, la FASV touche deux francs du Fonds du sport vaudois.

Cet argent lui permet de soutenir chaque année une cinquantaine de jeunes champions âgés de 14 à 25 ans, habitant le canton de Vaud et dont les résultats, la situation financière familiale, le sérieux de la formation scolaire ou professionnelle le justifient. Chacun touche une somme annuelle allant de

frs 1'000.- à frs 2'500.-. L'aide est renouvelée, sur demande du sportif, tant que ses résultats sont en progression. Vous trouverez tous les renseignements sur les critères, les démarches, le formulaire de candidature et le repas de soutien du jeudi 1er octobre 2009 à 18h30 à Lausanne sur le site www.vd.ch/seps puis sous «index global».

C'est lors de ce même repas de soutien que la FASV remet aux bénéficiaires les Bourses annuelles du Fonds du sport vaudois. Celles-ci sont destinées aux sportifs domiciliés dans le canton de Vaud depuis 3 ans au moins, pratiquant un sport individuel, et titulaires d'une carte Swiss Olympic or, argent, bronze ou Talent Card In-

ternational. Les deux premières catégories (or, argent) donnent droit à un subside de frs 7'000.- par année, les deux autres à frs 5'000.-. Ce subside octroyé de manière automatique sans qu'aucune demande ne soit déposée est maintenu chaque année tant que le sportif répond aux critères.

Dans un pays dans lequel le soutien étatique financier direct aux sportifs d'élite n'est pas monnaie courante, la structure vaudoise n'est pas loin d'être unique en Suisse. Elle ne permet évidemment pas à ces athlètes de s'enrichir, ni même de survivre, mais elle tente au moins d'y contribuer.

Pensez-y si un membre de votre club est concerné !

Pour trouver un renseignement complémentaire ou un document à télécharger concernant l'une des activités menées par le SEPS, rendez-vous sur notre site internet à l'adresse www.vd.ch/seps, puis cliquez sur **Index global** dans le menu de gauche. Vous trouverez une liste alphabétique qui vous conduira à la page ou au document désiré. Vous pouvez aussi nous contacter par téléphone au 021.316.39.39.



Qu'est-ce que J+S ?

- La promotion du sport en général
- La formation d'entraîneurs et moniteurs
- Un soutien financier, notamment pour les clubs

Qui peut suivre un cours de formation de moniteurs ?

- Les jeunes motivés dès l'année civile de leur 18 ans (une bonne technique de base dans la discipline sportive est indispensable).

Comment s'inscrire ?

- Par l'intermédiaire d'un coach J+S

Qui a droit aux indemnités J+S ?

- Toutes les organisations, les clubs qui annoncent des offres en respectant les directives J+S

Comment faire pour annoncer une offre ?

- Par la gestion électronique «SPORTdb»
- Utilisation d'un code d'accès délivré au coach J+S

Que doit faire le coach J+S pour que son organisation touche des indemnités J+S ?

- Annoncer les offres dans la SPORTdb 3 semaines avant le début des activités
- Enregistrer tous les cours des moniteurs reconnus J+S
- Donner l'accès à la SPORTdb à tous ses moniteurs J+S
- Clôturer l'offre dans les 30 jours après le dernier entraînement du dernier cours annoncé

Quel est le montant des indemnités ?

- Un forfait versé à l'organisateur d'une offre (un club).

Par exemple : cours (offre) de football

- Cours annoncé annuellement
- 2 moniteurs reconnus J+S
- 2 entraînements par semaine de 90 minutes
- Compétitions officielles (catégorie 2)
- a) 30 semaines d'entraînements : Fr. 1'356.00
- b) 34 semaines d'entraînements : forfait Fr. 1'846.00
- c) 42 semaines d'entraînements : Fr. 2'560.00

☼ Renseignements:
J+S Vaud
tél. 021 316 39 61
e-mail: jsvaud@vd.ch

Besoin d'un bus pour votre club ou association ?

Louez celui du SEPS !

Vous avez besoin d'un minibus pour emmener votre club ou une équipe disputer une compétition ? Grâce au Fonds du sport, le SEPS peut vous en louer un à des conditions particulièrement intéressantes:

- frs 140.- / jour pour une durée de 1 à 2 jours
- frs 110.- / jour pour une durée de 3 à 5 jours
- frs 100.- / jour dès 6 jours
- frs 200.- pour un week-end de deux jours
- frs 250.- pour trois jours dont un week-end



- ☼ Comprenant 14 places (chauffeur compris), ce bus est très demandé. Songez à le réserver suffisamment tôt à l'aide du formulaire que vous trouverez sur :
www.vd.ch/seps - index global - location du bus.
Renseignements au 021 / 316 39 36.

Alimentation sportive Demandez notre dépliant

Que faut-il manger avant une compétition ? Pendant ? Après ? A quel moment faut-il ingurgiter quoi ? Comment éviter crampes et courbatures ? Que boire pour mieux récupérer après l'effort ? Que penser des compléments énergétiques ?

Afin de répondre à ces questions essentielles à la performance, le (SEPS) et l'Espace prévention Lausanne ont édité un dépliant intitulé «Bien manger, c'est gagner». Ce flyer revient sur les notions de base et donne quelques petits trucs très pratiques. Vous pouvez réserver gratuitement et venir chercher ce document au SEPS (chemin de Maillefer 35 au Mont-sur-Lausanne) afin de le distribuer à vos membres, et plus particulièrement à vos juniors.

«J+S Kids» pour les 5-10 ans entre en vigueur A quand des cours vaudois ?

Nombreux sont ceux qui nous posent la question suivante : l'office J+S Vaud va-t-il organiser des cours J+S Kids prochainement, à l'image de ce qui commence à se faire dans des cantons voisins ?

La situation est la suivante : l'assise financière du programme J+S Kids n'a été acquise que lors du vote du budget fédéral en décembre 2008; et encore cette assurance n'a-t-elle été donnée que pour une seule année et devra être renouvelée dans quelques mois. Suite à l'acceptation de ce montant, le Service de l'éducation physique et du sport du canton de Vaud et son secteur Jeunesse+Sport ont évalué la masse de travail et les coûts qui seront engendrés par l'introduction de J+S Kids, en estimant le nombre de cours et de participants potentiels.

Suite à cette démarche, les sommes - importantes - doivent être portées au budget 2010 du SEPS pour validation par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil. Ce budget est en cours de finalisation et d'étude. Il est donc impossible d'affirmer aujourd'hui qu'il sera possible de mettre sur pied des cours J+S Kids dans le canton dès 2010; nous le saurons dans quelques mois.

En attendant, celles et ceux qui sont particulièrement motivés et pressés peuvent tenter d'aller se former dans d'autres cantons ou prendre part à des cours organisés par des fédérations ou associations cantonales vaudoises; certaines s'y sont déjà mis.

Le Fonds du sport vaudois redistribue 8 millions de francs chaque année

Plus votre club est actif, plus il aura droit à des subsides !

La Commission du Fonds du sport vaudois est chargée par le Conseil d'Etat de redistribuer la part des bénéfices annuels de la Loterie romande dévolus au sport vaudois. Ainsi, chaque année, ce sont environ 8 millions de francs qui sont remis à des clubs, associations cantonales, sportifs d'élite, organisateurs de manifestations ou communes pour financer leurs activités et investissements sportifs.

Seuls les sports reconnus par Swiss Olympic sont subsidiés. Le Fonds du sport n'a pas le droit de soutenir ce qui relève d'une obligation légale (par exemple la construction de salles de sport pour l'éducation physique scolaire).

Le Fonds du sport est divisé en différentes parts, toutes régies par des directives d'attribution que vous pouvez trouver sur le site www.vd.ch/seps, (cliquer sur **index global** puis dans l'**index : subventions par le fonds du sport**).

1. Aménagement de terrains et locaux de sport: un pourcentage est octroyé pour toute rénovation ou construction d'infrastructure sportive d'utilité publique. **Bénéficiaires:** tout (futur) propriétaire d'infrastructure sportive à but non lucratif.

2. Camps sportifs et sport scolaire: le Fonds du sport soutient financièrement les camps sportifs scolaires ou de clubs qui répondent à certaines conditions. Cette part permet aussi de subsidier l'achat par les écoles de matériel pour l'initiation à des activités sportives spécifiques. **Bénéficiaires:** écoles, clubs, associations sportives.

3. Achat de matériel sportif: un pourcentage est attribué sur tout achat de matériel sportif par les clubs. **Bénéficiaires:** clubs.

4. Manifestations sportives: le Fonds du sport soutient financièrement toutes les manifestations sportives organisées sur sol vaudois, à but non lucratif et qui concernent un sport reconnu par Swiss Olympic.

Bénéficiaires: tous les organisateurs (clubs, communes, associations cantonales, etc.).

5. Associations cantonales: la quarantaine d'associations sportives vaudoises se partagent annuellement la somme de CHF 1'500'000.-, répartis selon une grille multi-critères établie par le SEPS. **Bénéficiaires:** les associations sportives cantonales.

6. Clubs de l'élite en sport collectif: une vingtaine de clubs vaudois qui évoluent en LNA ou LNB dans un sport collectif relativement répandu se partagent annuellement la somme de CHF 900'000.-, répartis selon une grille multi-critères établie par le SEPS. **Bénéficiaires:** les clubs de l'élite en sport collectif.



7. Soutien de sportifs en sport individuel et à la Fondation d'aide aux sportifs vaudois (FASV): les détenteurs vaudois d'une carte Swiss Olympic or, argent ou bronze en sport individuel touchent automatiquement la somme annuelle de CHF 7'000.- (or et argent) et 5'000.- (bronze); les espoirs âgés de 14 à 25 ans peuvent s'adresser à la FASV pour une aide plus modeste. **Bénéficiaires:** la relève sportive vaudoise et les meilleurs sportifs d'élite en sport individuel.

8. Soutien à l'exploitation des centres sportifs: tous les clubs ou écoles qui utilisent les centres sportifs reconnus

par le Fonds du Sport (actuellement: Leysin et la Vallée de Joux) ont un rabais de 20% sur les tarifs pratiqués. **Bénéficiaires:** écoles, clubs et associations cantonales.

9. Soutien des clubs sportifs élite en sport individuel: chaque association cantonale en sport individuel peut proposer deux projets de clubs, hors budget ordinaire, à durée déterminée, avec un objectif sportif précis. Ces projets pourront être subsidiés par le Fonds du Sport. **Bénéficiaires:** clubs de l'élite en sport individuel.

10. Soutien aux sportifs ou clubs vaudois participant aux championnats (coupe) d'Europe ou du monde en catégorie élite: un barème des subsides est appliqué en fonction du nombre d'athlètes envoyés (équipe) et de la zone de compétition (Europe ou hors Europe). **Bénéficiaires:** clubs ou sportifs d'élite en sport individuel.

☼ *Présidents/es de club, songez-y : votre club peut être concerné par des subsides relevant des parts 1 à 4, 6, 8 à 10. N'hésitez pas à vous renseigner au secrétariat de la Commission du Fonds du sport au 021/316 39 36 ou sur le site internet: www.vd.ch/seps (cliquer sur **index global** puis dans l'**index : subventions par le fonds du sport**)*

Stage d'entraînement ? Rabais spéciaux

Désireux de mettre en valeur les infrastructures sportives vaudoises, le Fonds cantonal du sport et le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) proposent des rabais à tous les clubs, toutes les écoles ou associations sportives vaudoises qui utilisent les infrastructures des centres sportifs reconnus comme tel.

Actuellement, les centres sportifs de Leysin et de La Vallée de Joux sont concernés. Si vous vous y rendez et annoncez votre qualité de club, association ou classe vaudoise, vous bénéficierez automatiquement d'un rabais de 20%. A l'heure de décider où pratiquer vos activités sportives, songez-y !

Lutte contre le dopage

Attention à vos subsides !

Agissant dans le domaine de la prévention contre le dopage par le financement de conférences dans les classes spéciales sport-art-études des gymnases vaudois, la Commission du Fonds du sport a décidé d'être également active au niveau répressif. Dès 2008, tout sportif vaudois convaincu de dopage, d'acte de violence ou de tricherie sera suspendu à vie de tout

subside individuel. Son club pourra aussi être privé de subsides (par exemple pour ses infrastructures, l'achat de matériel, l'organisation de manifestations, etc.) pour une durée à déterminer en fonction de son degré d'implication, de la mise sur pied ou non d'actions de sensibilisation et de prévention. Le Fonds du sport espère ainsi responsabiliser l'entourage sportif des athlètes.

Le Service de l'éducation physique et du sport qu'est-ce que c'est ? Le SEPS: un service à votre service !

Rattaché depuis 2002 au département de l'économie dirigé par M. le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud, le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) est un des plus petits services de l'Etat avec l'équivalent d'environ 17 collaboratrices et collaborateurs à plein temps et 5,8 millions de francs de budget annuel.

Sur la base d'une loi cantonale datant de 1975 et actuellement en révision, le SEPS regroupe en son sein toutes les activités étatiques qui peuvent être liées au sport. Ses principales missions sont donc:

- **mener la politique générale du sport** dans le canton de Vaud.
Responsable: Nicolas Imhof.
- **contrôler et animer l'éducation physique** dans tous les degrés d'enseignement (contenus de l'enseignement, prescriptions de sécurité, sport-études, rythmique, sport scolaire facultatif, prévention -santé, fair play, dopage, etc.).
Responsables: Jean Aellen, Toni Pacifico, Christophe Botfield, Florian Etter.
- **organiser et développer Jeunesse + Sport Vaud** (organisation de plus de 80 cours de formation et de perfectionnement par année pour près de 2'000 participants, plus de 2'500 annonces J+S chaque année pour près de 45'000 jeunes Vaudois).
Responsable: Michel Pirker.
- **gérer, exploiter et assurer la distribution du Fonds du Sport** (plus de 1'000 subsides distribués chaque

année, pour une somme totale d'environ 8 millions de francs).
Responsable: Marcel Parietti.

- **assurer le lien avec les associations sportives cantonales (43) et les clubs (plus de 1'400)**, y compris organiser la cérémonie annuelle du Mérite Sportif Vaudois, en collaboration avec l'Association vaudoise de la presse sportive.
Responsable: Marcel Parietti.
- **développer le sport pour tous.**
Responsable: Marcel Parietti.
- **planifier, conseiller, contrôler et coordonner en matière d'équipements sportifs** (notamment l'édiction et le contrôle de prescriptions liées à la sécurité).
Responsable: Yann Borboën.
- **favoriser l'accueil de fédérations** (actuellement 24), organisations (20) et manifestations sportives internationales sur sol vaudois. Ces activités se font pour leur plus grande part en collaboration avec la commune de Lausanne.
Responsable: Cosima Deluermoz.

Programme cantonal « Ça marche ! » sur le web

Des idées, des clubs, des menus sportifs

Le programme cantonal «Ça marche ! Bouger plus, manger mieux» a récemment lancé son site internet www.ca-marche.ch.

Plus qu'une simple vitrine informative, l'adresse www.ca-marche.ch met à la disposition des internautes plusieurs outils en ligne les invitant à prendre soin de leur santé. Il propose par exemple une carte du canton regroupant l'ensemble de l'offre en matière d'activité physique et d'alimentation équilibrée. De nombreuses adresses, notamment les clubs de sport, y sont répertoriées et surtout facilement accessibles via les divers filtres de recherche.

La plateforme offre la possibilité aux utilisateurs d'internet de proposer directement de nouvelles activités. Les clubs de sport n'étant pas encore référencés sur le site internet peuvent en faire la demande par e-mail à info@ca-marche.ch. A signaler aussi la présence de plusieurs widgets (petites

applications) sur la page d'accueil du site : actualité, recette de la semaine, quiz, conseil de la semaine et calendrier.

Actuellement en préparation, un planificateur de menus pour camps fera également son apparition dès octobre. Après avoir rempli quelques champs (durée du camp, nombre d'enfants, genre, etc.) l'internaute se verra proposer plusieurs semaines de menus équilibrés, certifiés par une diététicienne, avec la liste des recettes et même celle des courses. Cet outil peut s'avérer très utile pour les clubs sportifs organisant des camps résidentiels destinés à leurs membres.

☞ Toutes les informations sur le site www.ca-marche.ch

Sport scolaire facultatif

Un bon moyen de recruter ses membres !

Vous cherchez à augmenter le nombre de pratiquants dans votre club ?

Un des meilleurs moyens d'initier les jeunes à votre sport est certainement le sport scolaire facultatif vaudois (SSF) - appelé aussi Sport-passion à Lausanne. Quasiment sans équivalent en Suisse en terme de succès, le SSF vaudois a concerné en 2008 plus de 20'000 élèves.

Le principe est le suivant : les établissements scolaires qui le souhaitent - ils sont 84 sur 90 à le faire - mettent sur pied un programme de SSF. Celui consiste à offrir un catalogue d'activités sportives hors temps scolaire aux élèves. Chaque activité sportive est pratiquée par l'élève dix ou 20 fois, à raison d'une séance d'une heure ou une heure et demi (sports à caractère particulier : ski alpin, ski de fond, alpinisme, etc.) par semaine. Normalement, l'élève ne doit pas multiplier les modules du même sport car l'objectif est justement de faire découvrir une discipline à un jeune qui, en cas d'intérêt, s'adressera ensuite à un club pour l'approfondissement des connaissances et de la pratique de ce sport.

Le plus souvent, un maître d'éducation physique est chargé de l'établissement du programme SSF de son école et de la gestion. Les cours SSF sont donnés par des membres ou entraîneurs de clubs, des moniteurs Jeunesse et Sport, des enseignants passionnés par le sport ou des maîtres d'éducation physique. Toutes ces fonctions sont rétribuées selon un tarif horaire fixé par le canton.

☞ Vous vous intéressez au SSF ? Alors adressez-vous à l'établissement scolaire de votre arrondissement afin de savoir si une offre dans votre sport existe déjà et, dans le cas contraire, si votre activité est envisageable.

Impressum

Rédaction: SEPS - Mise en page et réalisation: Nicolas Imhof, Yves Claude
Impression: Atelier Grand, En Budron H20, 1052 Le Mont-sur-Lausanne